

INSTRUCTIONS DE COURSE

DOUBLE DE DEAUVILLE

15 Avril 2018

Comptant pour le Championnat VOILES OCEANE et pour le Championnat DU D.Y.C

Autorité Organisatrice

Deauville Yacht Club

La mention « [DP] » dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* et les autres documents indiqués sous AC 1.2 à AC 1.5

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : Club House du Deauville Yacht Club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée à l'heure du briefing

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Emplacement du mât de pavillons : Terrasse du Club House du Deauville Yacht Club.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 60 mn.

5. PROGRAMME DE LA COURSE

5.1 La course est prévue selon le programme suivant :

	15 avril 2018
Ouverture du Club	07h15
Briefing	8h15
Ouverture des portes	8h42
Signal d'avertissement de la première course du jour aux environs de la Trouville SW	9h15
Pleine Mer	11h06
Coefficient	88
Fermeture des portes	14h20

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12 heures

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour toutes les classes sera le pavillon C.

7. ZONE DE COURSE

L'emplacement de la Zone de course est celui décrit dans l'Avis de Course

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont illustrés par les schémas ou les listes figurant dans les Annexes

8.2 Parcours Banane : Pavillon Q + Flamme numérique

8.3 Parcours côtiers : Pavillon H + Flamme numérique

9. MARQUES

9.1 MARQUES DE PARCOURS :

Parcours côtiers : les marques sont décrites en Annexe

9.2 MARQUES DE DEPART : tous parcours, Bateau Comité et bouée conique orange

9.3 MARQUES D'ARRIVEE : tous parcours, Bateau Comité et bouée FFV



DEAUVILLE YACHT CLUB

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le Bateau Comité à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée conique orange située à l'extrémité bâbord.

La zone de départ pour tous les concurrents sera située approximativement sous le vent de la marque Trouville Sud-Ouest

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement - le pavillon NYC - envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

10.2 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 6 mn. Tout bateau qui ne prend pas le départ dans ce délai sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A 4.2

10.3 Les rappels individuels (OCS ou BFD) pourront être annoncés à la VHF sur le canal de course, mais pas moins d'une minute après le signal de départ. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1.

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12. L'ARRIVEE

12.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le Bateau Comité et le côté parcours de la bouée FFV.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

14. TEMPS LIMITES

14.1 Temps limites pour finir :

DATE	FERMETURE de la LIGNE d'ARRIVEE
15 avril 2018	13h45

14.2 Les bateaux ne finissant pas dans les temps limites seront classés DNF sans instruction. Cela modifie les RCV 35, A4 et A5.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 Emplacement du secrétariat du Jury : Secrétariat du Deauville Yacht Club

15.2 Heure limite de dépôt des réclamations : Une heure après l'heure de fermeture de la ligne ou après que le Comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après l'heure limite ci-dessus pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Emplacement du local du Jury : Bureau du secrétariat du Deauville Yacht Club

15.4 Les avis de réclamations du Comité de course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

15.5 Une demande de réparation basée sur une décision du jury doit être déposée pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

16. CLASSEMENT

Voir AC 13.



DEAUVILLE YACHT CLUB

17. REGLES DE SECURITE [DP]

17.1 Modalités du contrôle avant le départ de la première course du jour :

- Les bateaux venant de Deauville (port municipal) : feuille d'émargement à signer au DYC avant l'heure officielle d'ouverture des portes. Aucun émargement ne pourra être effectué auprès du Bateau Comité
- Les bateaux venant directement dans la zone de course à partir d'un autre port que Deauville (port municipal) émargeront en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF (canal 06) avant l'heure indiquée de l'envoi du premier signal d'avertissement de la première course du jour.

17.2 Modalités du contrôle après la dernière course du jour :

- Les bateaux qui rentrent à Deauville (port municipal) devront signer la feuille d'émargement au Deauville Yacht Club au plus tard à l'heure limite visée à la règle 15.2 ci-dessus.
- Les bateaux ne rentrant pas à Deauville (port municipal) devront signaler leur départ vers un autre port en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF (canal 06) avant la fermeture de la ligne.

17.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de course aussitôt que possible avant la fermeture de la ligne.

17.4 Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

17.5 Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à tout moment sur l'eau.

18. REMPLACEMENT D'EQUIPIERS OU D'EQUIPEMENT [DP]

Tout remplacement ne sera pas autorisé sans l'autorisation préalable et écrit du Comité de course

19 COMMUNICATION RADIO [DP]

Canal VHF 06

20. PRIX

Proclamation des résultats, le dimanche 15 avril à partir de 15h30 dans les Salons du Deauville yacht club.

21. DECHARGES DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du Président du Comité de course : **Guy ROY**



DEAUVILLE YACHT CLUB

DOUBLE DE DEAUVILLE

ANNEXE

PARCOURS N°1

<u>(Pavillon H + Flamme 1)</u>	
Départ	
Bouée conique jaune	A contourner et laisser à Babord
Ratelet	A contourner et laisser à Babord
Trouville SW	A contourner et laisser à Babord
Ratelet	A contourner et laisser à Babord
Trouville SW	A contourner et laisser à Babord
Arrivée	A proximité du chenal de Deauville

PARCOURS N°2

<u>(Pavillon H + Flamme 2)</u>	
Départ	
Bouée conique jaune	A contourner et laisser à Babord
Ratelet	A contourner et laisser à Babord
Trouville S.W	A contourner et laisser à Babord
Ratelet	A contourner et laisser à Babord
Trouville S.W.	A contourner et laisser à Babord
Semoy	A contourner et laisser à Tribord
Arrivée	A proximité du chenal de Deauville